ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pommes

Question écrite n° 77493

Texte de la question

M. Marc Laffineur appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les difficultés rencontrées par les producteurs de pommes. La campagne de commercialisation 2004-2005 a été catastrophique pour les producteurs de pommes, en raison notamment de l'importance des importations de pommes en provenance de l'hémisphère Sud. Devant faire face à un marché déjà engorgé par ces stocks importants, bradés à très bas prix, et des stocks d'ancienne récolte de l'hémisphère Nord, les producteurs s'inquiètent des conditions dans lesquelles va se dérouler la campagne de commercialisation de la récolte européenne 2005. Á cet égard, ils souhaitent que puisse être instaurée une mesure annuelle permettant de n'ouvrir le marché européen aux pommes d'importation qu'à compter du 1er juin 2006. Ils demandent également que les plafonds d'importation puissent être révisés à la baisse, dès 2006, afin qu'une telle situation ne puisse se reproduire. Aussi, il souhaite connaître ses intentions sur ce dossier.

Texte de la réponse

La filière fruits, et en particulier la pomme, connaît d'importants problèmes de commercialisation, qui s'expliquent notamment par un niveau élevé d'importations en provenance de pays de l'hémisphère Sud, ainsi que par des difficultés d'anticipation du marché liées à une défaillance de comptabilisation des volumes importés au niveau communautaire. Le ministère de l'agriculture a alerté la Commission européenne sur les difficultés de marché qu'engendrerait, au printemps 2006, la présence d'importations en provenance de l'hémisphère Sud. Le gouvernement français a initié une procédure de sauvegarde pour les pommes au titre de l'article XIX de l'accord GATT. Cette procédure, indépendante de celle d'une clause de sauvegarde spéciale, est tout aussi efficace et n'est pas limitée dans le temps. Si elle est retenue par la Commission, elle constituera un obstacle aux importations de contre-saison à venir et facilitera la commercialisation de stocks éventuels au sein de la Communauté. Le ministère de l'agriculture a de même saisi Mme Mariann Fischer Boel, commissaire européen à l'agriculture et au développement rural, des difficultés récemment rencontrées concernant l'application d'une clause de sauvegarde spéciale, ainsi que la surveillance des volumes de pommes importés dans le cadre de cette clause. Les services de la Commission ont de fait récemment admis un défaut de comptabilisation et donné toutes les assurances nécessaires afin que ce type de problème ne se reproduise pas. S'agissant de la clause de sauvegarde spéciale pour les pommes, le ministère de l'agriculture demande que soient réexaminées les conditions de son déclenchement. Les services du ministère rencontreront très prochainement ceux de la Commission européenne pour un examen technique de ce sujet. Dans le contexte des négociations au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur l'accès aux marchés, il est également demandé que les autorités communautaires négocient une modification de calendrier et des volumes à prendre en considération. En effet, de telles modifications ne peuvent faire l'objet d'une décision unilatérale ; elles représentent un durcissement très net des conditions d'importation et doivent être modifiées par voie de consensus au sein de l'OMC. Ces mesures visant à préserver les intérêts des producteurs de pommes français au regard des importations en provenance de l'hémisphère Sud complètent les actions d'aide à la promotion et à l'exportation des pommes françaises qui ont été mises en place à la fin de cet été, à hauteur de 1,5 million d'euros, dès les

premiers signes de difficultés de commercialisation. Plus généralement, dans le cadre du renforcement du plan de soutien au secteur des fruits et légumes annoncé le 21 octobre dernier, les pouvoirs publics ont décidé de mobiliser 10 millions d'euros supplémentaires pour les mesures structurelles portant l'effort global de l'État à 25 millions d'euros de crédits exceptionnels et à 25 millions de prêts de consolidation à taux bonifié. Enfin, des outils pertinents de gestion des crises doivent être durablement mis en place. Cette dernière préoccupation, partagée par de nombreux états membres, s'est concrétisée par la signature, le 17 mai dernier, par huit ministres de l'agriculture de l'Union européenne d'une contribution à Mme Mariann Fischer Boel.

Données clés

Auteur : M. Marc Laffineur
Circonscription : Maine-et-Loire (7e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 77493
Rubrique : Agriculture
Ministère interrogé : agriculture et pêche
Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 8 novembre 2005, page 10254
Réponse publiée le : 10 janvier 2006, page 193